

ASSOCIATION FONCIERE ET PASTORALE DE CHATEAU-VILLE-VIEILLE

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 04 septembre 2024 à la Mairie de Château-Ville-Vieille

L'An deux mille vingt-quatre, le quatre septembre, l'Assemblée des propriétaires de l'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE de CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE, composée de 1 193 voix, dûment convoquée le seize août, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire à la mairie de Château-Ville-Vieille, sous la présidence de Monsieur MOUTTE Michel, Président.

PRESENTS :

Noms Prénoms	Qualité	Pouvoirs à (le cas échéant)	Nombre de voix
MOUTTE Michel	Propriétaire et Président AFP		4
CAPPEAU Guy	Propriétaire	MOUTTE Michel	2
BUFFAZ Arlette	Propriétaire	MOUTTE Michel	2
LONGUEVILLE Myriam	Propriétaire	MOUTTE Michel	1
JEACOMINE Chantal	Propriétaire	MOUTTE Michel	16
BOITARD Annie	Propriétaire	MOUTTE Michel	3
LENGRAND Suzanne	Propriétaire	RANDU Franck	3
LIOUFFRE Michel	Propriétaire	RANDU Franck	3
MARTINET-GUIEU Yvette	Propriétaire	JOUBERT Laurent	7
GALLAND Pierre	Propriétaire	JOUBERT Laurent	1
EYMEOD Pierre	Propriétaire	MARTY Philippe	2
ELZEARD Jean- Pierre	Propriétaire	ALLAIS André	1
VINCENT Bernard	Propriétaire	ALLAIS André	1
THIER Magali	Propriétaire	THIER Jackie	4
THIER Valérie	Propriétaire	THIER Jackie	4
COMMUNE DE CHATEAU-VILLE- VIEILLE	Commune	MARTY Philippe	583
GORE Marie	Propriétaire		1
PINONCELY Pascale	Propriétaire	ALLAIS André	3
ALLAIS André	Propriétaire et délégué propriétaire AFP		5
PAULT Marianne	Propriétaire	HUMBERT François	2
HUMBERT François	Propriétaire		2
THIERS Jacques	Propriétaire		1

SERRE Faustin	Propriétaire		3
RANDU Franck	Propriétaire et Vice-Président AFP		42
RANDU Eric	Propriétaire		19
TOYE Chantal	Propriétaire		8
THIERS Fernand	Propriétaire		10
THIERS Léone	Propriétaire	Elné Clothilde	8
PASCAL Jacky	Propriétaire		4
GAMBE André	Propriétaire	PASCAL Jacky	1
HUMBERT Roger	Propriétaire et délégué propriétaire AFP		8
MONNET Christophe	Propriétaire et délégué propriétaire AFP		3
COMMUNE DE MOLINES	Propriétaire	ARMANET Carole	7
GERTOUX Serge	Propriétaire		6
HAUBER – IMBERT Isabelle	Propriétaire		5
FEYLER Dominique	Propriétaire		5
MARTY Philippe	Délégué commune CVV AFP		
JOUBERT Laurent	Délégué commune CVV AFP		
TOTAL DES VOIX			780

Soit suffrages exprimés : 780 voix pour une Assemblée Générale Extraordinaire de 1 193 voix au total.

Le quorum étant atteint la séance peut commencer.

ORDRE DU JOUR :

- Mise en conformité des statuts de l'AFP suite à régularisation du périmètre par les services de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes (DDT 05).

Monsieur le président expose qu'en lien avec la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes et les collectivités, un travail de cartographie numérique du périmètre des 26 AFP autorisées du département a été réalisé par la DDT (Direction Départementale des Territoires), sur la base de chaque arrêté préfectoral en vigueur (pour l'AFP de Château-Ville-Vieille, AP du 07/12/2023). La consultation en parallèle des documents informatisés a également permis de mettre à jour les périmètres des AFP, parfois devenus obsolètes du fait des évolutions foncières.

Il est prévu à terme la mise en ligne sur l'interface grand public du site Géomas de :

- De la cartographie numérique officielle, validant le périmètre,
- Des arrêtés préfectoraux au format PDF.

Cette numérisation ne constituera cependant pas une base opposable, et **la liste condensée des parcelles, annexée à l'arrêté préfectoral constituera bien le seul document validant le périmètre d'une AFP.**

Cette numérisation permettra aux AFP qui le souhaitent, via une convention de partenariat avec les administrateurs de Géomas, de suivre les évolutions de leur périmètre et de retrouver rapidement des parcelles précises par exemple, ou de rajouter des informations (usage de la parcelle...).

Cet outil facilitera la gestion quotidienne des AFP et simplifiera le travail de mise à jour annuelle du plan parcellaire et de l'état nominatif des propriétaires (identification rapide des parcelles ayant fait l'objet d'un changement de propriétaire ...).

Cette mise à jour reste bien de la compétence du président de l'AFP et cet outil ne permettra pas de s'affranchir des délais de mise à jour du cadastre numérique.

Le travail de numérisation du périmètre de l'AFP de Château-Ville-Vieille a débuté en janvier 2024 dernier et a consisté à :

- La réalisation d'une liste exhaustive des parcelles incluses dans l'AFP sur la base des arrêtés préfectoraux du 06/08/2008 (approbation), du 10/12/2021 (extension n°1), du 15/12/2022 (extension n° 2) et du 07/12/2023 (extension n° 3),
- La correspondance entre cette liste et la base cadastrale actuelle,
- Et la recherche de la filiation éventuelle pour les parcelles sans correspondance pour transformer ces parcelles-mères en parcelles-filles sur la base des documents de filiation informatisés.

Ce travail a permis de mettre en évidence un écart de surfaces entre la surface numérisée et celle issue du dernier arrêté préfectoral de 2023 (delta négatif de 139,7435 ha).

Il y a donc lieu de valider le nouveau périmètre de l'Association Foncière Pastorale de Château-Ville-Vieille à 2 856,5679 ha (contre une surface de 2 996,3114 ha issue du dernier arrêté préfectoral de 2023), et de mettre à jour les statuts de l'AFP afin qu'un nouvel arrêté préfectoral soit pris avant mise à disposition sur Géomas.

L'article 39 de l'ordonnance n° 2004-632 du 01/07/2024, relative aux associations syndicales autorisées, indique que ces modifications statutaires doivent être proposées soit par le syndicat, soit par le 1/10^{ème} des propriétaires et faire l'objet d'une délibération de l'assemblée des propriétaires convoqués en session extraordinaire.

**Aussi, après avoir entendu l'exposé du président et après avoir délibéré,
l'assemblée des propriétaires décide à l'unanimité de :**

- Valider le nouveau périmètre de l'Association Foncière Pastorale de Château-Ville-Vieille à 2 856,5679 ha,
- Valider la mise à jour des statuts de l'AFP pour prendre en compte ce nouveau périmètre et la liste actualisée des parcelles.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.

Le Président, MOUTTE Michel.
Fin de l'assemblée générale extraordinaire à 20h45.



Michel Moutte
ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE
Mairie
05350 CHATEAU VILLE VIEILLE

ASSOCIATION FONCIERE ET PASTORALE DE CHATEAU-VILLE-VIEILLE

Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 04 septembre 2024 à la Mairie de Château-Ville-Vieille

L'An deux mille vingt-quatre, le quatre septembre, l'Assemblée des propriétaires de l'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE de CHÂTEAU-VILLE-VIEILLE, composée de 1 193 voix, dûment convoquée le seize août, s'est réunie en assemblée générale ordinaire à la mairie de Château-Ville-Vieille, sous la présidence de Monsieur MOUTTE Michel, Président.

PRESENTS :

Noms Prénoms	Qualité	Pouvoirs à (le cas échéant)	Nombre de voix
MOUTTE Michel	Propriétaire et Président AFP		4
CAPPEAU Guy	Propriétaire	MOUTTE Michel	2
BUFFAZ Arlette	Propriétaire	MOUTTE Michel	2
LONGUEVILLE Myriam	Propriétaire	MOUTTE Michel	1
JEACOMINE Chantal	Propriétaire	MOUTTE Michel	16
BOITARD Annie	Propriétaire	MOUTTE Michel	3
LENGRAND Suzanne	Propriétaire	RANDU Franck	3
LIOUFFRE Michel	Propriétaire	RANDU Franck	3
MARTINET-GUIEU Yvette	Propriétaire	JOUBERT Laurent	7
GALLAND Pierre	Propriétaire	JOUBERT Laurent	1
EYMEOD Pierre	Propriétaire	MARTY Philippe	2
ELZEARD Jean- Pierre	Propriétaire	ALLAIS André	1
VINCENT Bernard	Propriétaire	ALLAIS André	1
THIER Magali	Propriétaire	THIER Jackie	4
THIER Valérie	Propriétaire	THIER Jackie	4
COMMUNE DE CHATEAU-VILLE- VIEILLE	Commune	MARTY Philippe	583
GORE Marie	Propriétaire		1
PINONCELY Pascale	Propriétaire	ALLAIS André	3
ALLAIS André	Propriétaire et délégué propriétaire AFP		5
PAULT Marianne	Propriétaire	HUMBERT François	2
HUMBERT François	Propriétaire		2
THIERS Jacques	Propriétaire		1
SERRE Faustin	Propriétaire		3

RANDU Franck	Propriétaire et Vice-Président AFP		42
RANDU Eric	Propriétaire		19
TOYE Chantal	Propriétaire		8
THIERS Fernand	Propriétaire		10
THIERS Léone	Propriétaire	Elné Clothilde	8
PASCAL Jacky	Propriétaire		4
GAMBE André	Propriétaire	PASCAL Jacky	1
HUMBERT Roger	Propriétaire et délégué propriétaire AFP		8
MONNET Christophe	Propriétaire et délégué propriétaire AFP		3
COMMUNE DE MOLINES	Propriétaire	ARMANET Carole	7
GERTOUX Serge	Propriétaire		6
HAUBER – IMBERT Isabelle	Propriétaire		5
FEYLER Dominique	Propriétaire		5
MARTY Philippe	Délégué commune CVV AFP		
JOUBERT Laurent	Délégué commune CVV AFP		
TOTAL DES VOIX			780

Soit suffrages exprimés : 780 voix pour une Assemblée Générale Ordinaire de 1 193 voix au total.

Le quorum étant atteint la séance peut commencer.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport Moral du Président.
- Rapport financier.
- Approbation des comptes de l'exercice 2023.
- Présentation du budget 2024.
- Projet d'extension de l'AFP – 4^{ème} phase (Souliers).
- Questions diverses.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Rapport moral du président

Le Président et les membres présents du Conseil Syndical de l'AFP, remercient les membres de l'AFP de s'être déplacés aussi nombreux ainsi que les membres de l'AFP qui ont donné leurs pouvoirs. Ceci témoigne de l'attachement de tous à cette association et de l'intérêt qu'ils portent à son développement.

Alpage de Fontantie-Sommet Bucher :

- 1) Extension AFP : la 3^{ème} extension de l'AFP, sur le Sommet Bûcher qui avait été

validée par le CM, l'AG de l'an dernier et le Conseil Syndical a fait l'objet d'un AP fin 2023.

- 2) CPP : Comme indiqué l'an dernier, les CPP ont été renégociées début 2024 avec prise en compte des surfaces attribuées à chaque groupement et de la nouvelle grille tarifaire incluant la mise à disposition de la cabane et des charges définies dans le diagnostic Pastoral de mars 2023.
Ceci a demandé de nombreuses réunions mais 2 CPP tripartites ont été signées avec le GAEC des Cordeliers et le Groupement de Rochebrune pour des montants significativement plus élevés que l'an dernier (effet Cabane).
Le GAEC des Lilas n'a plus de convention propre avec l'AFP sur ce secteur.
- 3) Il est possible que l'ONF nous demande, comme pour toutes les autres AFP de revenir sur ces conventions en 2025 pour distinguer les surfaces forestières et non forestières afin de pouvoir appliquer des frais de garderie sur les parcelles forestières seules, ce qui se traduira par un manque à gagner par rapport à 2024.
- 4) Cabane du Sommet Bucher :
La Cabane du Sommet Bucher est terminée et pleinement opérationnelle. Elle a été mise à disposition du berger comme prévu dans les conventions et a fait l'objet d'une visite de conformité avec 2 représentantes de la Région le 31 Juillet 2024, permettant de débloquent le paiement de la subvention de 67 112 € à la Commune.
André Humbert a réalisé gracieusement le balcon de la cabane. Nous l'en remercions.
Seules les fournitures restent à la charge de l'AFP.

Alpage de Chalvet - L'Agrenier :

- 1) L'accès à la cabane de Chalvet a été très difficile en débit de saison, en raison des conditions météo et du glissement de terrain entretenu par une source en amont comme déjà dit l'an dernier, avant le torrent des Barres et a demandé de nombreuses interventions (dont certaines prises dans la cadre du dossier CAT NAT).
Le président a fait une visite de terrain avec Mr Descombas du RTM qui va essayer de trouver une solution. En fonction de son coût, nous serons peut-être amenés à intervenir chaque année. A signaler que cette piste est devenue le GR 58 fin 2023.
- 2) Le nouveau captage (prévu sur projets 2023) pour Chalvet a été réalisé par Ch. Monnet en juillet, mais avec une prise d'eau au-dessus de ce qui avait été prévu pour garantir une pression suffisante pour la douche.
- 3) En début de saison les conditions ont été aussi très difficiles pour les bergers pendant la pâture du secteur du Villard à cause de l'héliportage tardif de la cabane du Parc.
- 4) Le projet de viticulture, sur le secteur de Pierre Fiche a pris un an de retard suite à une mauvaise sélection des plants de vignes.
- 5) Ouragan : Nous avons pu finaliser avec la Commune, sur la base d'un nouveau PC, la réalisation d'une nouvelle cabane de 15m² à l'emplacement de l'abri à sel qui a été démolie avec déchets évacués. Elle vient compléter la cabane existante et est équipée d'une vraie cabine de douche avec chauffe-eau, évier, plaque de gaz et raccordée aux panneaux Ph V de la 1^{ère}. Le WC est de type toilette sèche.
On peut dire bravo à nos artisans locaux (Ch. MONNET, J. ALLAIS, JP et L. BLANC, A. BARBESIER et Ch. ALBERT) qui l'ont réalisée en un temps record, avec matériaux entièrement héliportés, imposé par la date limite du dossier FEADER de subvention. Le montant du projet est de 96 000 € et la subvention attendue sera de

52 500 € (75% sur assiette de 70 000€ pour la partie travaux).

- 6) La subvention des travaux de débroussaillage confiés à l'ONF par la commune fin 2020, sur le secteur du Pinet et du Villard (que l'AFP s'était engagée à supporter à hauteur de 11 000 €) a enfin été versée à la Commune (55 572 €).
- 7) Cabane du Bosquet : Quelques soucis cette année avec cette cabane, résolus au fil du temps : pas d'eau, puis pbs électriques, puis fosse septique. Il faudra certainement prévoir l'an prochain la reprise du captage qui a plus de 20 ans.

Cet alpage fera l'objet d'une nouvelle convention à renégocier l'an prochain prenant en compte les nouvelles grilles tarifaires et l'état des facilités.

Alpage de Péas :

- 1) La route forestière a été terminée en juillet avec la réalisation des virages béton. Un arrêté municipal plus ou moins bien respecté limite l'accès à la cabane du Bas pour la saison estivale.
- 2) Le nombre de chiens sur l'Alpage est très élevé cette année, avec plusieurs plaintes de randonneurs. C'est un problème qu'il faudra résoudre l'an prochain avec le Groupement d'éleveurs.
- 3) Les coupes forestières ont débuté sur les parcelles forestières 32,33,34.
- 4) Le module WC – Salle de bains pour la cabane du Haut reste à être installé (projet 2022 financé à 75%) en urgence pour ne pas perdre la subvention correspondante.
- 5) Le Canal de Péas vers le Col La Crèche a été remis en eau en juillet et les infiltrations se colmatent peu à peu mais il faudra certainement réintervenir à la mini-pelle de façon régulière ou organiser des corvées citoyennes. Les subventions correspondantes par la DREAL et la Région ont été versées à la Commune.
- 6) Cet alpage fera l'objet d'une nouvelle convention à renégocier l'an prochain prenant en compte les nouvelles grilles tarifaires et l'état des facilités.

Alpage de Souliers :

- 1) Le CM s'est prononcé favorablement sur le principe d'une nouvelle extension de l'AFP, par délibération N°2024-28 du 13 Juin 2024 et pour laquelle il sera demandé à l'AG de délibérer. Cette extension porte sur la section B du cadastre, uniquement des parcelles forestières en amont des parcelles AFP de Souliers sur la rive droite du torrent de Souliers pour un total de 195,7416 ha soit 5,1 % du périmètre actuel (Bois du banc des vaches, les Charanches).
- 2) La rive gauche fera l'objet de la prochaine extension en 2025.
- 3) En fonction des nouvelles règles des aides, pour 2025, non encore connues à ce jour, nous pourrions envisager la réfection de la cabane de Souliers.

Alpage de Mourre Froid :

Rien à signaler côté AFP, le président a toutefois pris attache avec la DDT pour voir s'il n'était pas possible de considérer notre secteur comme une extension de celui de la Gardiole,

ce qui permettrait de réévaluer le prix à l'ha. La représentante de la Commune de Molines, présente à la réunion a manifesté son intérêt à participer à cette réunion.

Zone derrière Ville Vieille :

- 1) Pour la quatrième année consécutive, nous avons fait pâturer pendant deux jours la zone entre le Pied La Casse et la zone brûlée en nous débrouillant pour fournir l'eau au troupeau.
- 2) Nous avons pu faire débroussailler une petite parcelle par des volontaires et des bénévoles de l'Association La Fruitière de Ville-Vieille ont broyé les genévriers coupés.
- 3) Bois brûlé en 2017 : La somme versée par André Humbert (1 500 €) sera répartie entre les propriétaires de la zone brûlée (hors propriétaires publics et Xavier et Raymond Moutte qui ont exploité eux-mêmes certaines de leurs parcelles et évacué le bois correspondant.). Ceci n'a pas encore été fait, faute de temps mais est prévu sur le budget 2024.
Le président rappelle que la Préfecture peut à tout moment réactiver l'interdiction d'exploiter.

Rapport Financier – Approbation des comptes 2023 et présentation du budget 2024

Résultats 2023 :

Les résultats de l'exercice 2023 validés par la trésorerie font apparaître un excédent de fonctionnement de 36 018,85 € (74 280,52 € en 2022), un excédent d'investissement de 2 685,75 € (déficit de 20 609,04 € en 2022), et un déficit des restes à réaliser d'investissement de 26 409,00 € (862,00 € en 2022).

Le Conseil Syndical du 27/03/2024 a approuvé les comptes 2023.

Budget Primitif 2024 :

Il est équilibré à 184 481 € € dont 98 543 € d'investissements et 85 938 € de fonctionnement. L'excédent de fonctionnement reporté de 36 018,85 € permet de réaliser une partie des travaux engagés.

Le Conseil Syndical du 15/04/2024 a validé le budget 2024 qui vous est présenté.

A signaler que le montant total des recettes locatives prévues cette année est de 38 326 € contre 27 241 € l'an dernier.

Le président demande à l'assemblée d'approuver ces comptes.

L'Assemblée Générale approuve à l'unanimité les comptes de l'Association Foncière Pastorale de Château-Ville-Vieille.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.

Travaux subventionnables :

En 2023, seul le module WC - SdB de la cabane de Chalvet a été installé pour la partie AFP. Pour la commune, il y a eu la réalisation complète de la Cabane du Sommet Bucher. L'ensemble des travaux subventionnables en 2022 et 2023 sont lancés ou réalisés depuis

quelques semaines (piste Ouragan, captage de Chalvet, extension parc de tri de Péas, voies d'eau sur la piste de Péas et Bosquet) mais nous avons demandé une extension de délai pour les travaux de débroussaillage confiés au CPIE qui a des difficultés de personnel. Comme dit plus haut il y a eu aussi réalisation de la nouvelle cabane de l'Ouragan en juillet 2024 par la commune après démontage de l'abri à sel par l'AFP.

Pour l'année 2024, l'AFP a présenté au titre du FEADER un montant des travaux subventionnables de 29 976 € à 75% € pour les Alpagnes de Sommet Bucher (réservoirs) Chalvet (piste Ouragan et nouveau parc de tri du Bosquet), mais sans réponse à ce jour de la Région.

Extension du Périmètre de l'AFP

Nous poursuivons l'extension de l'AFP en 2024, sur la base de 7% maximum comme en 2021, 2022 et 2023 et comme la loi le permet.

l'AFP, comme indiqué l'an dernier, a revalorisé le prix à l'hectare versé à la commune pour compenser le manque à gagner des conventions anciennement communales après avoir substantiellement revalorisé les montants des CPP sur le Sommet Bucher.

Ceci fera l'objet d'une délibération du Conseil Syndical.

Conformément à ce qui a été discuté en Conseil Syndical et accepté par le Conseil Municipal, par délibération 2024-28 du 13 Juin dernier, l'extension du périmètre de l'AFP cette année se fera en incorporant les parcelles forestières communales des sections B, en amont des parcelles AFP de Souliers sur la rive droite du torrent de Souliers pour un total de 195,7416 ha soit 5,1 % du périmètre actuel qui est de 2 856,5679 ha comme validé par l'AG extraordinaire de ce jour.

Le président confirme à nouveau que cette extension ne modifie en rien les droits de vote de la Commune qui restent de 483

Le président demande donc de à l'assemblée de se prononcer sur cet agrandissement, selon la liste suivante des parcelles qui sont indiquées sur la délibération n° 2024 – 28 du Conseil Municipal du 13 juin.

Le périmètre de l'AFP deviendra 3 052,3095 ha.

Section	N° de parcelles	Surfaces
B	614	9 ha 9818
B	615	1 ha 3003
B	616	0 ha 7025
B	617	0 ha 6198
B	618	0 ha 9028
B	619	0 ha 5525
B	612	5 ha 5010
B	613	22 ha 2140
B	250	18 ha 8745
B	251	0 ha 3540
B	245	0 ha 2840
B	248	1 ha 3725
B	188	13 ha 3220
B	189	32 ha 2134
B	27	50 ha 1785
B	21	2 ha 2400
B	20	2 ha 7630

B	15	11 ha 0760
B	17	0 ha 7980
B	5	1 ha 8510
B	9	8 ha 5600
B	10	4 ha 2960
B	11	5 ha 7840
TOTAL		195 ha 7416

**Aussi, après avoir entendu l'exposé du président et après avoir délibéré,
l'assemblée des propriétaires décide à l'unanimité :**

- D'approuver l'extension du périmètre de l'AFP qui deviendra 3 052,3095 ha.
Cette extension sera validée par un arrêté préfectoral.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.

Questions diverses

1) François et Roger Humbert indiquent qu'ils ne sont pas d'accord pour appliquer les mêmes taux à l'hectare que sur le Sommet Bûcher pour Souliers. Le Président clarifie la situation en indiquant que l'extension du périmètre de l'AFP sur Souliers n'est qu'une première étape et que les critères de valorisation de l'alpage, suivant l'AP de Novembre 2022 feront l'objet de discussions ultérieures pour obtenir un loyer qui satisfasse toutes les parties dans le respect de ces critères.

2) Deux personnes, membres de l'AFP, Monsieur LIOUFFRE Michel, propriétaire de 22 102 m² sur l'AFP et Madame LONGUEVILLE Myriam, propriétaire de 2 991 m² sur L'AFP souhaitent vendre leurs domaines (Sur Rouet et Meyriès). Si des personnes sont intéressées, elles peuvent prendre contact avec le secrétariat de l'AFP (Mairie de Château-Ville-Vieille – 04 92 46 70 70 ou afp@mairiechavivi.fr) pour communication de l'adresse mail de chacun.

Nous leur conseillons également de se rapprocher de la SAFER.

3) Travaux ONF et exploitant forestier privé : un grand nombre de membres de l'AFP soulève à nouveau la problématique des interventions en forêt qui selon eux vont au-delà d'une gestion raisonnée prenant en compte également le volet pastoral et le volet touristique. Post-réunion le Président indique qu'il invitera l'an prochain les techniciens forestiers en charge des forêts communales pour débattre de ce problème.

Pour l'exploitant forestier intervenant sur le secteur de Chanteloube, il est regrettable que les propriétaires lui ayant confié des coupes, n'aient pas insisté sur les remises en état de leur terrain.

La commune de son côté interviendra pour que les chemins soient recréés ou remis en état.

La séance est levée à 22h00.

Le Président, Michel MOUTTE.

Michel MOUTTE
ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE
MAIRIE
05350 CHATEAU VILLE VIEILLE